

Décision modificative n°2

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 21/09/04	favorable	séance du 1/10/04	favorable

Un point d'étape sur notre P.P.I.F. a été présenté à la commission finances et au Bureau. Il analysait en particulier la consommation de crédits prévisible sur 2004, et a permis de dire que nous ne mobiliserions pas en totalité l'emprunt prévu au budget. Mais, à ce jour, les derniers arbitrages n'ont pas été rendus, c'est pourquoi l'ajustement du P.P.I.F., accompagné des révisions des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP) qui lui sont liées, ne pourra vous être soumis que lors du Conseil de Communauté du 30 novembre prochain, en même temps que la Décision Modificative n°3 (DM3).

Toutefois, pour des raisons techniques, il est nécessaire d'ajuster certaines lignes de crédits dès maintenant. C'est pourquoi la Décision Modificative n°2 (DM2) proposée ce soir est équilibrée sur le budget principal par une augmentation du recours à l'emprunt qui sera révisée à la baisse lors de la Décision Modificative n°3 (DM3).

Budget principal

I Section de fonctionnement

a) Opérations non ventilables

- suite à la mise en place de la DSC rénovée actée par délibération communautaire du 9 juillet 2004, il convient de réajuster les lignes budgétaires suivantes :

73962 « DSC » : + 500 000 € : critère richesse fiscale du volet solidarité sociale et fiscale

73968 « Solidarité économique » : - 125 000 €

- attribution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle pour l'année 2003 :

74832 « Attribution FDPTP » : 13 600,98 €

b) Service incendie

Au vu de la notification du S.D.I.S. au titre de l'année 2004, il convient de réajuster la contribution de la CAGB :

6553-210 « Service d'incendie » : + 7 135 €

c) Administration générale

- inscription des frais liés au contentieux logements de fonction des pompiers pour un montant de 1 000 €

6712-230-020 : + 1 000 €

Délibération du 22 octobre 2004

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

- frais de personnel : Il convient de rajouter les rémunérations des cinq personnes chargées de l'enquête ménage au niveau des transports :
64131-020 : « Rémunération des non titulaires » : + 12 000 €
- réajustement des crédits liés aux événements festifs :
 - subvention pour le championnat cycliste :
6574-251-020 « Subvention de fonctionnement aux associations » : + 1 000 €
 - subvention à la ville de BESANCON pour la Foire Comtoise :
65734-251-020 « Subvention de fonctionnement aux communes » : + 10 000 €
 - Ajustement des crédits pour la ligne budgétaire « Fêtes et cérémonies » :
6232-250-020 « Fêtes et cérémonies » : + 8 000 €
- réalisation d'un reportage audiovisuel sur les activités menées par la CAGB :
611-251-020 « Contrat de prestations » : + 17 940 €
- réinscription de l'étude « Qualité » actée par le conseil communautaire le 1^{er} juillet 2002
617-230-20 « Etudes » : + 23 000 €

d) Habitat

- inscription de la subvention pour la commune d'Ecole Valentin dans le cadre de la construction de logements sociaux (délibération communautaire du 30 novembre 2001)
65734-70 « Subvention de fonctionnement aux communes » : + 62 095 €
- dans le cadre des subventions accordées aux bailleurs sociaux, un montant de 77 155.11 € peut être annulé sur l'année 2004 en attente d'une réalisation sur 2005.
6572-70 « Subvention équipement personnes de droit privé » : - 77 155.11 €

e) Déchets

Financement de l'étude complémentaire sur la collecte :
617-812 « Etudes » : + 130 000 €

f) Environnement

Report sur l'année 2005 de l'étude Energie Athénée :
617-830 « Etudes » : - 102 000 €

g) Transports

En raison des modifications budgétaires apportées au budget annexe transport (voir ci après), la subvention d'équilibre est modifiée comme suit
67441-815 « Subvention au budget annexe » : - 79 217.51 €

h) Voirie et stationnement

- inscription de la participation au Syndicat Intercommunal de l'Echangeur de Valentin (SIEV) pour l'étude du trafic routier d'un montant de 10 123 € (décision communautaire du 19 décembre 2003)
65715-821 « Subvention équipement groupements collectivités » : + 10 123 €
- actualisation, suite à la délibération communautaire du 14.05.2004, des crédits affectés à l'éclairage public de la voie des Montboucons (53 000 € contre 40 000 €) :
60612-821 « Electricité » : + 13 500 €

- réajustement du fonds de concours versé à l'Etat par la CAGB pour les travaux de contournement de Besançon réduit de 500 000 € en décision modificative N°1 à savoir. Cette première décision modificative était justifiée par la non production par les services de la Direction Départementale de l'Equipement de justificatifs de réalisation des travaux. La C.A.G.B. disposant désormais de ces éléments, il convient de régler les fonds de concours dans sa totalité soit 3 911 949 €.

65751-821 « Fonds de concours Etat »: + 483 951€.

- au vu de l'avancement du projet TGV, la participation de la CAGB ne sera pas appelée sur 2004 à savoir 310 000 €. Il est proposé de diminuer d'autant cette ligne budgétaire afin d'équilibrer la présente décision modificative

65751-546-821 « Fonds de concours Etat »: - 310 000 €

i) Aménagement de l'espace

- compte tenu du résultat des appels d'offres sur la numérisation des cadastres, il est proposé de réduire de 45 000 € la ligne budgétaire réservée à cet effet :

611-63-824 « Contrats de prestations de services » : - 45 000 €

- dans le cadre des subventions aux communes pour la valorisation des centres bourgs, des crédits supplémentaires d'un montant de 100 000 € sont envisagés sur l'année 2004 (tout en respectant l'enveloppe globale Contrat d'Agglomération / PPIF). Il s'avère que de nombreux projets potentiels sont déjà bien avancés dans les communes :

65714-824 « Subventions aux communes » : + 100 000 €

- réajustement à la baisse de la cotisation à verser au SM SCOT initialement d'un montant de 381 000 € :

6554-824 « Contribution aux organismes de regroupement » : - 22 000 €

j) Tourisme

- inscription de la subvention pour le Haras national de Besançon dans le cadre de son 250ème anniversaire soit 5 000 € (sous réserve de l'avis de la commission tourisme du 23 septembre 2004)

65737-95 « Subventions fonctionnement autres établissements publics locaux » : + 5 000 €

Ces crédits seront prélevés sur la ligne « Communication tourisme ».

6237-95 « Publications » : - 5 000 €

- inscription des recettes de la régie Halte nautique Saint Paul: 3 485 €

70322-95 «Droits stationnement/location sur domaine public portuaire»: + 3485 €

- inscription de la subvention attendue du Conseil Général du Doubs sur l'étude O.N.F des liaisons douces :

7473-95 « Subvention Département » : + 11 622 €

k) Economie

- réajustement des participations au SMAIBO :

- contribution au fonctionnement pour l'année 2004 :

6554-42-90 « Contribution aux organismes de regroupement » : - 25 900€

- reversement de taxe professionnelle :

7397-42-90 « Reversements conventionnels de fiscalité » : + 21 700 €

- inscription de la subvention accordée à l'Office Public Municipal de Besançon pour la construction sur la commune de Morre d'un local d'activités (délibération communautaire du 9 juillet 2004)

65715-90 « Subvention équipement groupements collectivités » : + 9 150 €

- annulation de la somme de 150 000 € à verser à la SM2E : la participation de la CAGB se concrétisera par un achat direct des bâtiments aux enchères.
6717-90 « Charges exceptionnelles » : - 150 000 €
- report d'une partie des crédits affectés aux études économiques sur l'année 2005 :
617-90 « Etudes » : - 50 000 €

2 Section d'investissement

a) Opérations non ventilables

- reprise des résultats 2003 :

Suite à la délibération communautaire du 25 juin 2004 intitulée « Affectation des résultats 2003 », il convient d'intégrer les résultats du budget principal comme suit :

- constatation en dépenses d'investissement du déficit d'investissement 2003 :
001 « Déficit d'investissement reporté » : + 2 871 498,45 €
- affectation en recettes d'investissement de l'excédent de fonctionnement 2003 :
1068 « Excédent de fonctionnement » : + 2 933 692,75

- réajustements des recettes versées au titre du Fonds de Compensation de la TVA intégrant les soldes des années 2001 – 2002 – 2003 et les deux premiers trimestres 2004 :

10222 « FCTVA » : + 711 000 €

- Affectation partielle des crédits réservés aux dépenses imprévues d'investissement à l'avance de trésorerie du Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises de Nancray (rapport 12.2) :

020 « Dépenses imprévues » : - 60 000 €

b) Administration générale

La montée en charge de la CAGB nécessite de disposer à court terme de locaux supplémentaires : A ce titre sur cette année budgétaire, et par anticipation des prévisions prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé d'acquérir les locaux du rez de chaussée de la City propriétés de la SAIEMB et loués par la société NOOS et de les aménager :

- achat des locaux : sur le budget primitif 2004 d'un montant de 150 000 €, 88 000 € ont déjà été utilisés pour l'achat des locaux SERENALIS. Le montant de l'acquisition des nouveaux locaux s'élève à 659 100 € soit un complément de crédits à inscrire de 598 000 €.
2141.020.40 « Achats constructions » : + 598 000 €
- aménagements : compte tenu des réalisations de la ligne budgétaire réservée à cet effet, soient 11 400 sur 300 000 €, et du montant estimé des nouveaux aménagements (520 000 €), il convient d'ajouter une somme de 231 400 €
2145.020.260 « Installations générales » : + 231 000 €
- achats de mobiliers et divers : Il convient de passer la ligne budgétaire réservée à cet effet de 50 000 € à 90 000 €
2184.020.260 « Mobilier » : + 40 000 €

c) Tourisme

Avance de trésorerie au Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises de Nancray d'un montant de 60 000 € (rapport 12.2) :

2764-95 : + 60 000 €

3 Nouvel équilibre budgétaire

	DEPENSES			RECETTES		
	BP + DMI	DM 2	TOTAL	BP + DMI	DM 2	TOTAL
Fonctionnement	71 289 997,60	424 321,38	71 714 318,98	72 345 696,00	28 622,98	72 374 318,98
Autofinancement	1 055 698,40	-395 698,40	660 000,00			
TOTAL	72 345 696,00	28 622,98	72 374 318,98	72 345 696,00	28 622,98	72 374 318,98
Investissement	68 598 413,99	3 740 498,45	72 338 912,44	49 142 269,35	3 644 692,75	52 786 962,10
Autofinancement				1 055 698,40	-395 698,40	660 000,00
Emprunt				18 400 446,24	491 504,10	18 891 950,34
TOTAL	68 598 413,99	3 740 498,45	72 338 912,44	68 598 413,99	3 740 498,45	72 338 912,44

Le virement entre sections (autofinancement) est réduit de 395 698,40 € soit un total de 660 000 €. Il est suffisant pour couvrir le remboursement en capital des emprunts qui s'élève à 656 100 €. Le recours à l'emprunt prévisionnel est augmenté de 491 504,10 et passe à 18 891 950,34.

Budget Annexe TRANSPORTS

I. Section de fonctionnement

Dépenses :

- affectation de 100 000 € H.T. de crédits pour subventionner auprès de la ville de Besançon la réalisation du sas bus de la Place de la Révolution (avis favorable de la commission N°4 du 14 septembre 2004)
65714-815 « Subvention aux communes » : + 100 000 €
Suite à une erreur d'inscription au budget 2004, il est proposé un ajustement des crédits affectés à la participation de la CAGB pour la réalisation d'une aire de contournement en terminus de ligne dans le cadre de la Maison de Quartier de Velotte (délibération communautaire du 6 septembre 2002) :
65714-815 « Subvention aux communes » : + 20 000 €
- report en partie de l'enquête ménage (montant global : 310 000 €) sur 2005 qui débutera en octobre 2004
617-815 « Etudes » : - 200 000 €
- inscription de crédits budgétaires afin de couvrir l'annulation de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs (erreur de débiteurs, doublons)
673-815 « Titres annulés sur exercices antérieurs » : + 46 000 €

2. Section d'investissement

- révision à la baisse du marché Internet mobile WAP suite aux appels d'offres :
205 -815 « Concessions, brevets ... » : - 25 000 €
- inscription de crédits supplémentaires pour compléter le programme d'acquisition du mobilier urbain lié au réseau GINKO
2138 -815 « Concessions, brevets ... » : + 82 700 €

- reprise des résultats 2003 :

Suite à la délibération communautaire du 25 juin 2004 intitulée « Affectation des résultats 2003 », il convient d'intégrer les résultats du budget annexe comme suit :

- constatation en dépenses d'investissement du déficit d'investissement 2003 diminué d'un centime d'euros afin d'être en conformité avec le Compte de Gestion 2003 du comptable :
001 « Déficit d'investissement reporté » : + 57 345,55 €
- affectation en recettes d'investissement de l'excédent de fonctionnement 2003 :
1068 « Excédent de fonctionnement » : + 160 263,06 €

3. Nouvel équilibre budgétaire

	DEPENSES			RECETTES		
	BP + DMI	DM 2	TOTAL	BP + DMI	DM 2	TOTAL
Fonctionnement	34 981 000,00	- 34 000,00	34 947 000,00	35 655 000,00	- 79 217,51	35 575 782,49
Autofinancement	674 000,00	- 45 217,51	628 782,49			
TOTAL	35 655 000,00	- 79 217,51	35 575 782,49	35 655 000,00	- 79 217,51	35 575 782,49
Investissement	6 977 987,25	115 045,55	7 093 032,80	3 177 332,85	160 263,06	3 337 595,91
Autofinancement				674 000,00	- 45 217,51	628 782,49
Emprunt	673 060,00		673 060,00	3 799 714,40		3 799 714,40
TOTAL	7 651 047,25	115 045,55	7 766 092,80	7 651 047,25	115 045,55	7 766 092,80

Le virement entre sections (autofinancement) est réduit de 45 217,51 € et ressort donc à 628 782,49 €. Le montant de la subvention d'équilibre est diminué de - 79 217,51 € soit un montant total de 10 482 782,49 €. Le recours à l'emprunt prévisionnel n'est pas modifié.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la décision modificative n°2.

Pour extrait conforme,

Le Président

	DEPENSES			RECETTES		
	BP+DM1	DM2	SOLDE	BP +DM1	DM2	SOLDE
Administration générale	5 751 506,68	941 940,00	6 693 446,68	89 951,82		89 951,82
Incendie	6 696 000,00	7 135,00	6 703 135,00			-
Collèges	250 000,00	-	250 000,00			-
Equipements culturels et sportifs	1 660 309,12		1 660 309,12	30 000,00		30 000,00
Habitat	1 100 255,00	- 15 060,11	1 085 194,89	224 000,00		224 000,00
Politique de la ville	2 126 000,00		2 126 000,00	773 000,00		773 000,00
Sybert et étude collecte	10 349 107,00	130 000,00	10 479 107,00	6 707 000,00		6 707 000,00
Environnement	834 000,00	- 102 000,00	732 000,00	306 000,00		306 000,00
Transports	2 030 393,57	-	2 030 393,57	420 149,75		420 149,75
Subvention d'équilibre TRANSPORT	10 562 000,00	- 79 217,51	10 482 782,49			-
Voirie et stationnement	6 195 543,24	197 574,00	6 393 117,24	912 000,00		912 000,00
Amgt de l'espace + projet d'agglo,	1 404 000,00	33 000,00	1 437 000,00	297 000,00		297 000,00
Tourisme	785 000,00	60 000,00	845 000,00	98 000,00	15 022,00	113 022,00
Economie	13 982 239,20	- 195 050,00	13 787 189,20	2 705 000,00		2 705 000,00
Sous total services opérationnels	63 726 353,81	978 321,38	64 704 675,19	12 562 101,57	15 022,00	12 577 123,57
Résultat N-1	-	2 871 498,45	2 871 498,45	-	2 933 692,75	2 933 692,75
FCTVA				1 371 000,00	711 000,00	2 082 000,00
Emprunt				18 400 446,24	491 504,10	18 891 950,34
Charges financières et ICNE	1 026 100,00		1 026 100,00	20 000,00		20 000,00
Fiscalité et compensation / FDPTP				38 263 840,00	13 600,98	38 277 440,98
DGF				20 772 066,00		20 772 066,00
Autres charges et produits	610 000,00	- 60 000,00	550 000,00	10 000,00		10 000,00
Sous total opérations financières	1 636 100,00	2 811 498,45	4 447 598,45	78 837 352,24	4 149 797,83	82 987 150,07
ACTP	24 145 000,00		24 145 000,00	108 000,00		108 000,00
DSC rénovée	2 000 000,00	375 000,00	2 375 000,00			
Sous total reversement aux communes	26 145 000,00	375 000,00	26 520 000,00	108 000,00		108 000,00
TOTAL HORS AUTOFINANCEMENT	91 507 453,81	4 164 819,83	95 672 273,64	91 507 453,81	4 164 819,83	95 672 273,64

